

ment important pour le Canada qui, en outre, considère que l'instauration progressive de la sécurité et de la stabilité dans le Pacifique ne se fera que si les États-Unis, continuant de jouer un rôle dynamique, participent à l'évolution de la région. À cet égard, il faut aussi mentionner la position clé occupée par le Japon. Étant donné sa puissance économique, il peut faire beaucoup pour favoriser la prospérité croissante dont j'ai dit tout à l'heure qu'elle constituait un facteur essentiel de paix et de stabilité.

Vous conviendrez avec moi qu'ayant toutes les cartes en main, nous n'avons toujours pas une idée claire de la partie complexe qui se joue dans la région. Les intentions à long terme de certains des joueurs ne sont pas explicites et une mauvaise tournure de la conjoncture économique mondiale pourrait entraver les efforts déployés en vue d'encourager son développement économique. Cependant, il y a lieu d'espérer que toutes les parties intéressées ont à cœur de maintenir l'équilibre actuel.

De toute évidence, dans un climat d'optimisme prudent où persiste une part d'incertitude, il est dans l'intérêt de nos deux pays de maintenir des relations étroites en ce qui concerne les questions relatives à la paix et à la stabilité en Asie et dans la région du Pacifique. Je considère que mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, M. Peacock, et ses collègues contribuent à élargir nos échanges de vues à cet égard. Selon moi, il y a place pour une plus grande coopération au niveau de l'élaboration de nos politiques respectives à l'endroit des pays de l'Asie et de la région du Pacifique, et de ce point de vue, nous pouvons fort bien mettre davantage à profit nos liens actuels.

Une telle coopération peut, d'ailleurs, devenir un atout au sein d'assemblées multilatérales, et je crois d'ailleurs que nous pouvons nous enorgueillir d'excellents antécédents à ce chapitre. Deux exemples suffiront peut-être à illustrer mon propos:

La Conférence sur le droit de la mer - où nous débattons certaines des questions les plus difficiles et les plus controversées que la communauté internationale ait jamais abordées - a permis de constater que l'Australie et le Canada, en tant qu'États côtiers dotés d'un vaste plateau continental, avaient de nombreux intérêts en commun et partageaient souvent la même optique. Nos deux délégations ont collaboré étroitement à faire accepter de nouvelles notions: zone économique, droits des États côtiers sur le plateau continental, régime applicable aux grands fonds marins, etc. Cette concertation a été énormément facilitée par les consultations officieuses qui, heureusement, tissent en bonne partie la trame de nos relations.